Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 23/07/2024 sur site internet

ID: 038-213800840-20240718-2024_039-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES 260, CHEMIN DE L'EGLISE 38140 CHARNECLES Tél. 04.76.91.07.29

Fax. 04.76.93.27.26

e-mail: accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 18/07/2024
Délibération N°2024-039

Nombre	Présents : 10	L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à
d'élus : 15		vingt heures, l'assemblée dûment convoquée,
Absent(s):5	Procuration(s): 2	s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de
Date de convocation : 12/07/2024		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Frédéric PINTO, Pascale POMMIER.

A donné procuration:

Gilles LANÇON a donné pouvoir à Bertrand RICHARD; Cédric POMMIER a donné pouvoir à Christine LABBÉ;

Absents:

Sophie BOURDIS-GOUYON, Gilles LANÇON, Xavier PEDRAZZOLI, Cédric POMMIER, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Marie-Laure CHIFFE.

Madame le maire rappelle la démission de de Madame Maryse BOUCLET qui a été reçue en collectivité le 17 juin 2024 et transmise immédiatement au préfet.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral, cette démission a eu pour effet de conférer la qualité de conseiller municipal au candidat suivant venant sur une liste.

Aussi, Madame le maire proclame l'installation de Monsieur Frédéric PINTO.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention».

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Madame le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour qui a été oublié sur la convocation, bien que figurant dans les projets. Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les Echos de Chartreuse.

L'assemblée accepte à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention».

DÉLIBÉRATION 2024-039 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT EN RAISON DU CHANGEMENT DE GRADE D'UN AGENT

VU le Code général de la Fonction Publique et en particulier l'article L313-1;

VU l'avis sollicité du Comité Social Technique du Centre de gestion de l'Isère en date du 12/07/2024 ;

VU la délibération n°62/2003 en date du 18/09/2003 créant un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM);

VU la délibération n°2024/038 en date du 18/07/2024 créant un emploi permanent d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne ;

VU la délibération n°2023/050 en date du 12/10/2023 adoptant le tableau des emplois ;

CONSIDERANT la nécessité de supprimer un emploi permanent ATSEM principal de 1ère classe, en raison d'un changement de grade.

Madame Le maire **PROPOSE** la suppression d'un emploi permanent ci-dessous ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs ci-joint avec :

- la suppression d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet (84.26%) à raison de 29 heures 30 hebdomadaires ;

Envoyé en préfecture le 22/07/2024 Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 23/07/2024 sur site internet

ID: 038-213800840-20240718-2024_039-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 12 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

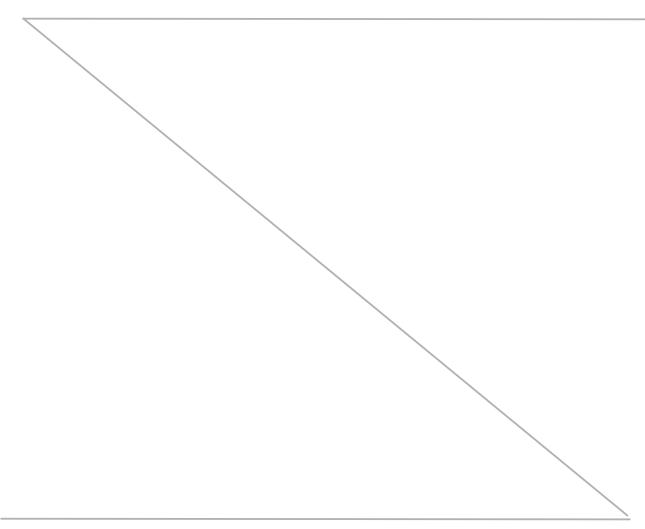
ACCEPTE la suppression proposée et la mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 18/07/2024.

Le maire, Nadine REUX.





Envoyé en préfecture le 22/07/2024 Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 23/07/2024 sur site internet

ID: 038-213800840-20240718-2024_039-DE